



Le Lac Dziani (Dziani Dzaha) - Fiche n°3

Un lieu Agricole

L'agriculture pratiquée sur le site a pour première vocation l'autoconsommation et l'alimentation des Petit-Terriens, il s'agit de cultures vivrières. Ces pratiques ne sont pas, dans la majorité des cas, la principale activité des exploitants, mais représentent un revenu d'appoint ou une économie non négligeable pour de nombreux ménages. Les parcelles agricoles sont présentes sur les pentes intérieures du lac sur lesquelles dominent des cultures mono-spécifiques (essentiellement manioc) et les cultures mélangées ou associées (manioc, maïs, ananas, ambrevades et bananes essentiellement).

Néanmoins, la culture du manioc domine sur le site, on la retrouve en proportions variables dans 98,8% des parcelles recensées. Sa culture se réalise sur tous les types de sols. L'espèce est capable de se développer sur un sol appauvri à fortes pentes. De plus, son développement ne nécessite pas de grande quantité d'eau, sa plantation se fait par simples boutures et sa récolte peut se réaliser tout au long de l'année.

Ces cultures sont sur certaines parcelles associées à un couvert arboré plus ou moins dense selon les pratiques et tendent vers un système d'agroforesterie. Se retrouvent également des systèmes de types vergers de haute tige (cocoteraie) et vergers à arbustes et lianes (bananeraie).



Photo.1 « manioc »



Photo.2 « ananas »



Photo.3 « bananes »



Le Lac Dziani (Dziani Dzaha) - Fiche n°3



Photo.4 « ambrevades »

Croyances et coutumes

Outre les croyances musulmanes et chrétiennes, il existe à Mayotte différents cultes ancrés dans les coutumes locales. En effet, la pratique de rites animistes traditionnels et ancestraux fait partie intégrante des coutumes mahoraises.

On croit à l'existence de forces invisibles ou esprits, appelés « Djinns », qui peuvent influencer le destin des hommes. Pour chasser les esprits maléfiques et s'attirer les bienfaits des esprits bénéfiques, on procède à des rituels d'offrandes ou de sacrifices au niveau de lieux de cultes appelés « Ziara » (signifiant dans l'islam la « visite »). Le site du lac Dziani-Dzaha représente un cas particulier de Ziara. La zone fait l'objet de nombreuses croyances et craintes quant à sa nature et aux esprits qu'elle abrite. La tradition confère un caractère sacré au site et établit une liste de règles strictes à respecter lorsque l'on s'y aventure. Certaines de ces règles sont listées ci-dessous :

-Aucune souillure n'est autorisée (excréments, ni même crachats).

-La vie d'aucun animal ne doit être ôtée dans un certain périmètre.

-Aucune partie du corps ne doit être immergée dans l'eau du lac.

-Nul ne doit passer la nuit au sein du cratère.

Plusieurs témoignages évoquent des noyades et disparitions mystérieuses. On croit également à un raccordement souterrain entre le lac et l'île voisine d'Anjouan.

Les eaux sont utilisées par certains pour soigner certaines maladies de peau.

Malgré l'accumulation de déchets générée par les cérémonies d'offrandes sur certains sites, ces zones de « Ziara » présentent l'énorme avantage de participer à la sauvegarde des milieux. Du fait de leur caractère sacré, ces zones sont faiblement fréquentées et généralement préservées. Le maintien de ces pratiques s'inscrit par conséquent dans la logique de conservation du site.

